

## SEANCE DU 29 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le vingt neuf janvier à 18 h 30 le Conseil Municipal de la commune d'Ornaisons dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CASTY Gilles, Maire.

Date de la Convocation : 22 janvier 2015

Présents : BERTRAND Corinne - CASTY Gilles  
CHAOUAT Claire - GALEYRAND Eric -  
GASPARINI Sébastien - DEGLIAME Vincent -  
MASSOUTY Daniel - NAVARRO Gérard -  
PAYAN Gilda - RICHARD François - SOLER  
Xavier - TISSEYRE Fanny - YVINEC Patricia

Procurations :

Madame AUTHIER Nicole à Monsieur  
RICHARD François

Absente excusée : Madame LARGY Jeanine

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre et donne lecture du Procès-verbal de la dernière séance. Ce Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Objet : Intempéries des 29 et 30 novembre 2014 : demande de subventions pour les biens publics non assurables - Approbation du plan de financement des réparations.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents 13

Absents : 1

Procuration : 1

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle les intempéries du 29 et 30 novembre 2014 et liste les chemins communaux - les chemins communaux sur lesquels des dégâts ont été constaté

1) Parking Fontaine d'Augé - Passage à gué

2) Lavoir et boulodrome

3) Chemin du Peyral

4) Parking des Auberges

5) Chemin d'Olivery

6) Berges Impasse de l'Aussou

7) Chemin du Pech

- les voiries départementales en agglomération

1) RD 123 Avenue des Corbières

2) RD 123 Avenue des Auberges

Les services de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise sont venus effectuer les métrés afin d'évaluer le montant des travaux :

Les devis s'élèvent à 47 263.93 € Chemins communaux

à 82 124.00 € Voirie départementales.

Pour pouvoir effectuer ces travaux nécessaires à la répartition de ces chemins, qui sont des biens publics non assurables, Monsieur le Maire propose d'effectuer des demandes de subventions auprès des services de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général selon le plan de financement suivant : 40 % de l'Etat - 20 % du Conseil Régional - 20 % du Conseil Général et 20 % d'autofinancement

Le Conseil Municipal  
Où l'exposé et après avoir délibéré  
Par 14 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire d'effectuer les demandes de subventions auprès des services de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général pour les biens publics non assurables listés ci-dessus.

APPROUVE le plan de financement suivant : 40 % de l'Etat - 20 % du Conseil Régional  
20 % du Conseil Général et 20 % d'autofinancement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

\*\*\*\*\*

Objet : Horaires - Mairie.

Nombre de Conseillers	Monsieur le Maire propose de nouveaux horaires
En exercice : 15	d'ouverture de la mairie
Présents 13	A compter du lundi 16 février 2015 et pour six mois
Absents : 1	Du lundi au jeudi
Procuration : 1	8 h 30 - 12 h 00
Votants : 14	13 h 30 - 14 h 30
Pour : 14	16 h 30 - 18 h 00
Contre : 0	le vendredi
Abstention : 0	8 h 30 - 12 h 00
	13 h 30 - 14 h 30
	16 h 30 - 17 h 00

Il demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal,  
Où cet exposé et après en avoir délibéré :  
DECIDE d'approuver les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie.

\*\*\*\*\*

Objet : Réunions de quartiers.

Nombre de Conseillers	Monsieur le Maire propose à ses collègues 4 réunions de
En exercice : 15	quartiers
Présents 13	Lundi 4 mai 2015 à 18 h 30, à la Salle Polyvalente,
Absents : 1	pour le secteur 1 (Les Auberges - Route de Bizanet -
Procuration : 1	Route de Cruscades)
Votants : 14	Mardi 12 mai 2015 à 18 h 30, à la Salle Polyvalente,

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

pour le secteur 2 (Centre du village)  
Mercredi 20 mai 2015 à 18 h 30, à la Salle Polyvalente  
pour le secteur 3 (Le Stade et l'Avenue des Corbières)  
Jeudi 4 juin 2015 à 18 h 30, à la Salle Polyvalente,  
pour le secteur 4 (Avenue Saint-Marc - Les Condamines)

Il demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal,  
Oui cet exposé et après en avoir délibéré :  
DECIDE d'approuver ces 4 réunions de quartier.

\*\*\*\*\*

#### Questions Diverses :

##### Objet : Emplois Saisonniers.

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Absents : 1  
Procuration : 1  
Votants : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la Commune embauche durant l'été des saisonniers de façon à faire face aux nécessités de service pendant la période de congés des titulaires. Ces emplois sont proposés à des jeunes étudiants. Les critères sont : habiter Ornaisons, avoir entre 16 et 18 ans, pas plus de deux contrats. Les périodes sont de 50 heures non renouvelables.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer

Le Conseil Municipal :

Emet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire, concernant ce recrutement.  
Autorise Monsieur le Maire à engager ces jeunes pour faire face aux besoins saisonniers des services durant la période estivale.  
Précise que ces recrutements seront déterminés par arrêté pour des périodes de 50 heures non renouvelables.

\*\*\*\*\*

##### Objet : Cour Fabre.

L'acte d'achat a été signé le Lundi 26 janvier 2015 chez Maître MORETTOT à Lézignan-Corbières.

Des devis sont demandés pour éventuellement installer le médecin.

Une visite de la Cour Fabre sera organisée le 7 février 2015 à 11 heures.

\*\*\*\*\*

##### Objet : Projet eau.

Monsieur François RICHARD donne le compte rendu de la 5<sup>ème</sup> réunion.

La date retenue pour cette manifestation est le premier weekend de juillet.